

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00181
Numéro SIREN : 521 260 109
Nom ou dénomination : 2 JH INVESTMENT

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 3408

2 JH INVESTMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 320 000 euros
Siège social : 200 Chemin de la Barrale,
07220 SAINT MONTAN
521 260 109 RCS AUBENAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -10 818 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -10 818 euros

Au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 665 274 euros.

A titre de dividendes 400 000 euros
Soit 12,50 euros par action

Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 2 265 274 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 620 474 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer

fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des distributions suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 : néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
400 000,00 euros, soit 12,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2 JH INVESTMENT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>200 CHEMIN DE LA BARRALE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>5 2 1 2 6 0 1 0 9 0 0 0 3 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>			
		N-1 <u>31/12/2021</u>			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB				
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	691	361	330	
	Fonds commercial (1) AH				
	Autres immobilisations incorporelles AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
	Terrains AN				
	Constructions AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR				
	Autres immobilisations corporelles AT	22 693 70	9 558	13 136	
Immobilisations en cours AV					
Avances et acomptes AX					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
	Autres participations CU	10	10		
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD				
	Prêts BF				
	Autres immobilisations financières* BH				
TOTAL (II) BJ		23 394	9 918	13 476	485 655
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL			
		En cours de production de biens BN			
		En cours de production de services BP			
		Produits intermédiaires et finis BR			
		Marchandises BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	346	346	
		Autres créances (3) BZ	229 266	229 266	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	2 455 900	2 455 900
Disponibilités CF	335 424		335 424		
Charges constatées d'avance (3)* CH	377		377		
TOTAL (III) CJ		3 021 313	3 021 313		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	3 044 708	9 918	3 034 789	3 507 918
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepud Quai

* Des publications concernant cette rubrique sont disponibles dans les journaux de 2023. Attestation de présentation des comptes En Euros.

Désignation de l'entreprise : SASU 2 JH INVESTMENT

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 320.000.....)	DA	320 000		320 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	35 200		35 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	2 676 092		2 924 363
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(10 818)		151 729
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 020 474		3 431 293
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	78		50 377
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 104		677
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 132		25 572
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	14 315		76 625	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 034 789		3 507 918	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 315		76 625	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	346	346	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 927	3 927	
Impôts sur les bénéfices	23 749	23 749	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 490	4 490	
Groupe et associés	197 101	197 101	
Charges constatées d'avance	377	377	
TOTAL	229 989	229 989	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 104	2 104		
Personnel et comptes rattachés	8 195	8 195		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 510	3 510		
Taxe sur la valeur ajoutée	58	58		
Autres impôts taxes et assimilés	370	370		
Groupe et associés	78	78		
TOTAL	14 315	14 315		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	32 000			32 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	346
Disponibilités	28 520
Total	28 866

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits à recevoir

	Montant
PROV CLTS - FACTURES A ETABLIR	346
PROV INTERETS COURUS A RECEVOIR	28 520
Total	28 866

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	839
Dettes fiscales et sociales	3 804
Total	4 643

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
PROV FRS - FACTURES NON PARVENUES	839
PROV CONGES A PAYER	2 797
PROV CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER	1 007
Total	4 643

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	377
Total	377

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	377		
Total	377		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			
- Filiales non reprises en A			
- françaises	69 888	1.00	70 888



Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
10 rue Georges Couderc 07200 AUBENAS
8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30
www.greffe-tc-aubenas.fr - www.infogreffe.fr

/ BIL / LPS / 2023/6210

AECA
Les Moulines
640 ROUTE DE LA CAVE COOPÉRATIVE
07200 SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON

Aubenas, le 15 juin 2023

Nos références : C1_BIL * 2010B00181 * LPS * 2023/6210 * 521260109

Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2022

Entreprise : 2 JH INVESTMENT

RECLAMATION DE PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Merci de nous fournir le rapport du commissaire aux comptes ainsi que l'attestation de conformité accompagnant le document rendu public**

Veillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,52 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.

Le greffier